# Analyse du langage et science politique selon Bacon et Hobbes (Eric Marquer, Université Paris I – Panthéon Sorbonne)

Nous nous proposons d'examiner dans cette contribution la question de l'autorité de la parole chez Bacon et Hobbes, c'est-à-dire à la fois la notion de puissance du discours et les rapports entre parole et autorité. Les questions qui vont nous intéresser porteront donc sur la dimension politique de la parole plutôt que sur ses aspects rhétoriques : comment la parole parvient-elle à exprimer ou imposer un ordre? En quoi consiste l'efficacité de la parole? L'autorité s'exprime-t-elle nécessairement par un discours? Le discours peut-il constituer une source du droit? Ces questions devront permettre de voir comment, chez chacun des deux auteurs, s'articulent l'analyse du langage et la science politique, selon une relation à double sens : d'une part, quelle est la visée ou la dimension politique de la critique du langage? Il s'agit ainsi de comprendre pourquoi la science politique impose une certaine critique du langage, ou comment la critique du langage est menée au nom d'une certaine conception de la science politique. D'autre part, l'analyse du langage est-elle une condition de la science politique, voire une partie de sa définition, et pas seulement un préalable? En d'autres termes, la science politique se définit-elle à certains égards comme une analyse du langage? L'analyse du langage constitue-t-elle à certains égards la méthode de la science politique?

On peut tout d'abord rattacher l'importance de la question de l'autorité de la parole à un contexte commun aux deux auteurs, dans une époque marquée par les troubles politiques et la mise en cause de l'autorité du roi : la critique et la réforme du langage correspondent à la volonté de restaurer l'autorité de la parole pour établir ou rétablir l'ordre politique. Il y a dans la critique du langage telle que la conçoivent Bacon et Hobbes, des visées théoriques, au service d'un idéal de clarté, de transparence et de précision, mais il y a aussi une volonté et un enjeu politiques. Si les analyses baconiennes et hobbesiennes du langage peuvent être rapprochées des projets de langue universelle qui leur sont contemporains, c'est aussi parce que ces projets, au service de la science, sont également au service de la politique, surtout si l'on conçoit la science, comme le font Bacon et Hobbes, comme une *scientia propter potentiam*. Le langage, objet de la critique de Bacon et Hobbes, c'est bien le langage saisi par la politique. Il s'agit de « maîtriser le langage pour maîtriser l'histoire », pour reprendre une

expression de Robert E. Stillman<sup>1</sup>. Les réformes du langage et les projets de langue universelle doivent également être saisis dans leur contexte politique.

Mais l'unité du contexte, sur laquelle il faudra d'ailleurs revenir, ne doit pas masquer les différences théoriques importantes de Bacon et Hobbes à propos du langage. S'il y a assurément des thèses et des éléments communs, on peut formuler – et ce sera l'objet principal de cette contribution – une différence essentielle entre les deux auteurs : le langage chez Bacon et ses successeurs, a un caractère descriptif. Le langage permet de décrire, de classer, il vise la connaissance des choses, car il y a bien pour Bacon des choses à décrire, classer et connaître. Il en va de même pour un auteur comme Wilkins, qui peut apparaître comme l'héritier de Bacon et de la philosophie expérimentale, et dont les perspectives sont assez éloignées en réalité de que peut écrire Hobbes. Pour Hobbes, le langage ne décrit pas un ordre, mais il le produit. L'autorité de la parole telle que la conçoit et la présente Hobbes peut ainsi être mise en rapport avec le caractère performatif du langage. Le langage ne décrit pas pour Hobbes un ordre des choses, car il n'y a pas de choses pour Hobbes, mais des corps en mouvement, que la parole va fixer. On ne peut donc, de ce point de vue, considérer Hobbes comme un héritier de Bacon.

Il y a, par ailleurs, une tension chez Hobbes, puisque le langage y apparaît à la fois comme rendant possible une forme de création, de convention ou d'artifice, à partir du contrat, et une antériorité de la parole sur le sujet ou l'individu, puisque la loi n'est pas produite par un discours ; elle n'est pas un simple énoncé, mais une parole qui fait autorité, indiscutable, et qui a son modèle dans l'autorité de la parole divine. Il s'agira, en cherchant à restituer la complexité de la théorie hobbesienne du langage, d'en montrer l'originalité, notamment du point de vue de l'articulation entre l'analyse du langage et la science politique. En d'autres termes, il s'agira de montrer que Hobbes est le premier à faire de l'analyse du langage une condition de la science politique, ou du moins qu'il n'est pas, sur ce point, précédé par Bacon.

Nous commencerons donc par revenir sur le contexte commun aux deux auteurs, en situant Bacon et Hobbes dans un ensemble que l'on peut appeler la critique du langage à l'âge classique et ses implications politiques, avant de chercher, dans un second temps, à saisir la spécificité de Hobbes par rapport à Bacon et à l'héritage baconien. Nous aborderons différents points : 1. La question de la langue universelle. 2. Le rapport entre langage et réalité, et la question de l'artifice et de la convention. 3. L'autorité de la parole, la distinction entre conseil

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Robert E. Stillman, *The New Philosophy and Universal Languages in Seventeenth-Century England. Bacon, Hobbes, Wilkins*, Lewisburg, Bucknell University Press. London, Associated Press, 1995.

et commandement et la question du performatif. 4. Le rapport de l'écriture et de l'oralité. Ces différents éléments devront mettre en évidence une différence significative entre Hobbes et Bacon : pour Hobbes, la philosophie du langage est développée dans une perspective politique et la science politique a pour condition l'analyse du langage, ce qui n'est pas le cas chez Bacon, pour qui le rapport entre langage et politique n'a pas la même unité ni la même importance.

L'unité de contexte. Le langage saisi par la science et la politique.

Pour Bacon comme pour Hobbes, la critique de l'équivocité du langage et la nécessité de sa critique s'inscrivent dans un cadre historique clairement défini par la volonté d'instaurer un ordre et de réaliser un accord entre les hommes. Mais il faut saisir la dimension à la fois théorique et politique du projet : en effet, il ne s'agit pas seulement d'un idéal de rigueur et de transparence, ni de la simple volonté d'établir une communauté entre les individus ou les citoyens sur les bases d'une autorité rationnelle, à la manière de Spinoza, lorsqu'il affirme que sous la conduite de la raison les hommes s'accordent nécessairement entre eux<sup>2</sup>. Il s'agit plus exactement d'établir les conditions de la puissance sur les bases d'une réforme du langage. Ce dont il est essentiellement question, c'est de la puissance du langage. Comme pour d'autres auteurs de l'âge classique, comme Arnauld et Nicole ou Locke, la question essentielle n'est pas seulement celle de la vérité ou de la rigueur, mais également celle de la communication, qu'il s'agisse de la communication des idées ou des informations. L'importance accordée aux signes, à leur utilité et à la facilité de leur usage peut d'ailleurs être éclairée par la comparaison du langage et de la monnaie, ou celle de la communication avec la transaction marchande, que l'on trouve aussi bien chez Bacon et Hobbes que chez Locke et Leibniz<sup>3</sup>.

Bacon et Hobbes ont par ailleurs un héritier commun, qui est William Petty<sup>4</sup>. L'arithmétique politique de William Petty est de ce point de vue riche d'enseignements, car

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Spinoza, *Éthique*, IV, proposition 35.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La comparaison du langage et de la monnaie a été étudiée par Marcelo Dascal, notamment dans son article « Language and money : a simile and its meaning in 17th century philosophy of language », *Leibniz. Language, Signs and Thought, Foudations of Semiotics*, ed. A. Eschbach, John Benjamins Publishing Company, 1987, p. 1-31.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> « La méthode que j'emploie (...) n'est pas encore très commune, car au lieu de me servir seulement de termes au comparatif et au superlatif et d'arguments purement rationnels, j'ai adopté la méthode (comme spécimen de l'arithmétique politique que j'ai longtemps eue en vue) qui consiste à m'exprimer en termes de nombres, poids et mesure : à me servir uniquement d'arguments donnés par les sens, et à ne considérer exclusivement que les

elle constitue une interprétation possible des visées de Bacon et Hobbes. Elle rend visible le fait que l'idéal de clarté et d'univocité, ainsi que la critique des métaphores, des abus, des idoles, ont notamment des visées politiques : l'idéal d'un discours clair et non équivoque, devant être compris par tous les sujets, est très explicitement un moyen – un instrument de calcul – permettant d'assurer le pouvoir de l'État. La langue y apparaît comme un système permettant de tirer le meilleur parti des forces, de calculer, pour évaluer et optimiser. Il s'agit donc bien de mettre en place un discours de l'État.

On peut aussi, dans cette perspective, lier la question de la maîtrise du langage à celle de la maîtrise de l'information, et comprendre aisément l'intérêt développé par les réformateurs du langage pour les codes secrets, le langage chiffré, chez Bacon<sup>5</sup>, Wilkins, Dalgarno et même Locke. Ces recherches sont bien évidemment directement liées à la question de la réforme de la langue, et elles ne constituent pas un autre aspect, mais plutôt son complément. Il convient à cet égard de remarquer que cet aspect est peu présent chez Hobbes. Le langage est toujours clair, jamais chiffré. Il faut tirer quelques enseignements de cette spécificité de Hobbes : il n'y a pas chez Hobbes de fascination pour le langage et sa capacité de dissimulation ou révélation. Ce qui intéresse Hobbes en premier lieu c'est l'usage public de la parole, ou la parole comme expression de la personne et de l'autorité. Mais avant d'envisager les différences entre Bacon et Hobbes, revenons sur le contexte ou le cadre commun aux deux auteurs, et à la question du rapport entre clarification du langage et instauration du pouvoir.

## Bacon: langage, science et politique

La critique du langage constitue l'un des aspects importants de la théorie baconienne de la science, dans la mesure notamment où elle en constitue un préalable. Afin de parvenir à une connaissance véritable, il est nécessaire de se défaire des illusions dont le langage est porteur si l'on en fait un mauvais usage. La critique du langage n'est pas menée directement dans une perspective politique, mais elle s'élabore plutôt du point de vue de la science et au nom des

causes qui ont des bases visibles dans la nature : je laisse à la considération des autres les arguments qui dépendent des idées, des opinions, des désirs, des passions variables des individus », William Petty, Arithmétique politique (Londres, 1690), Paris, Giard et Brière, 1905, p. 269.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir *Du Progrès et de la promotion des savoirs*, Paris, Gallimard, 1991, p. 182-183, sur les procédés de chiffrage. Le livre VI (chapitre 1) du De Augmentis consacre également un développement à cette question et donne l'exemple d'alphabets chiffrés et de transposition de lettres. Voir également John Wilkins, Mercury : or the secret and swift messenger, Londres, 1641.

critères de la nouvelle science, selon une opposition entre le mot et la chose ou l'expérience. En revanche, l'analyse du contexte historique montre qu'il est possible d'inscrire le projet de réforme du Chancelier dans une perspective politique, directement liée aux difficultés rencontrées par la monarchie et à l'opposition entre Jacques Ier et le Parlement. C'est notamment l'analyse que développe Stillman, en mentionnant précisément les propos que Jacques Ier adresse au Parlement en mars 1621 :

In former Parliaments there was noe true understanding betwixt my subjects and me. We were like the Builders of Babell, where one called for Morter, another for Stones, whereby we could not receive contentment and sattisfaction from each other. But hereafter I hope all things wilbe so clear betwixt us That without any Orations our hearts shall speake for us.<sup>6</sup>

La référence à Babel constitue probablement un lieu commun, et il ne s'agit pas de réduire les projets de réforme du langage à leur contexte historique ou politique, ni de faire des entreprises théoriques de Bacon ou Wilkins des projets développés au service du roi, mais il y a ici un cadre et des aspirations communes qui permettent de rendre compte des enjeux politiques de la parole et de la clarté du discours<sup>7</sup>. De même la question de l'importance politique de la parole et de l'engagement par la parole peut être mise en rapport avec l'épisode du serment d'allégeance exigé par Jacques Ier aux catholiques, et qui provoqua sa controverse avec Suarez. Il suffit d'ailleurs de se reporter à l'*Advancement of Learning* (1605) pour voir que le Chancelier, qui doit à Jacques Ier l'essentiel de sa carrière politique<sup>8</sup>, conçoit le projet de réforme du langage en lien direct avec la réforme du pouvoir, selon une redéfinition mutuelle du savoir et du pouvoir : d'un côté une nouvelle place se trouve dévolue au savoir,

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> « Nous étions comme les constructeurs de Babel, où l'un demandait du mortier, alors que l'autre demandait des pierres, si bien que nous ne pouvions obtenir nul contentement ni satisfaction l'un de l'autre. Mais à présent j'espère que tout sera si clair entre nous que sans discours nos cœurs parleront pour nous ». Et Stillman commente en ces termes : « The note of Royal contentment sounds plainly, as James expresses his satisfaction in having escaped from the Babel of political contention. His employment of biblical mythology is strategic and revealing, for James implies that the disputes of the past were merely failures of communication (not genuine conflicts on interests) and that future political harmony can be guaranteed by a discourse purified of deceiving words, as hearts speaks to heart sincerely and transparently. The model and vehicle of political success are conceived, in one of Jame's many passing metaphors, as en Adamic language, clear and unecumbered by the ambiguities of words. Matters of communication bear an immediate political import to king and chancellor. Jame's pious hope of communicating without words (a royal fantasy of Parliament's tacit approval) speaks simultaneously to fears about the subsersive potential of language and to anxious searchings beyond mere « Orations » for some sovereign, more sacred authority in Adamic speech », Stillman, *op. cit.*, p. 35.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> L'analyse ne s'applique pas aussi directement à Leibniz, même si le projet de Leibniz peut aussi être mis en rapport avec son activité diplomatique et politique (pensons aux *Considérations inattendues sur l'usage et l'amélioration de la langue allemande* in G. W. Leibniz, *L'harmonie des langues*, présenté, traduit et commenté par Marc Crépon, p. 38-115).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Bacon devient grand Chancelier en 1618, après avoir été nommé solliciteur général (1607), attorney général (1615), membre du conseil privé (1616), garde des Sceaux (1617).

qui participe à l'amélioration des conditions politiques d'existence et facilite l'exercice du pouvoir et la communication politique, et de l'autre côté, un nouveau pouvoir se trouve instauré, prenant appui sur les enseignements de la philosophie naturelle et les incorporant ou les incarnant dans la figure du roi Salomon-Jacques Ier<sup>9</sup>.

Le discours s'apparente à une forme traditionnelle d'éloge, et évoque la tradition du miroir des princes. Il est important de souligner que ce discours adressé au Roi n'est ni une épître dédicatoire, ni un ouvrage portant sur l'art de gouverner, mais que la personne du roi est à la fois le destinataire, le sujet de l'éloge et le personnage du livre, au sens où il incarne ce nouveau savoir, divin et humain, qu'il est invité à promouvoir 10. La dimension rhétorique de l'ouvrage a ainsi des effets nécessaires sur la manière d'envisager la science politique : la critique du langage, et notamment du dérèglement qui consiste à « courir plutôt après les mots qu'après la matière », ne dispense pas du recours à une forme d'éloquence, qui trouve d'une certaine manière son modèle dans l'éloquence du roi Jacques, et dont l'ouvrage énonce et reprend les critères, sous une forme nuancée ou prudente :

Car les mots ne sont que les images de la matière : en tomber amoureux, c'est donc, sauf lorsqu'ils ont la vie qui est celle de la raison et de la découverte, tomber amoureux d'une image.

Cependant, revêtir et orner l'obscurité, même celle de la philosophie, grâce à une expression accessible et crédible, n'est pas une chose à condamner avec précipitation.<sup>11</sup>

Qu'il s'agisse de l'éloquence du roi Jacques, ou des règles de la bonne éloquence formulées dans la suite de l'ouvrage, on voit que la question de la parole politique reste tributaire d'une réflexion sur la rhétorique, ou du cadre rhétorique qui est celui de toute parole politique. Il faut dire que la question de la critique ou du rejet de la rhétorique revêt nécessairement une forme d'ambiguïté, puisque chez bon nombre d'auteurs, la critique de la rhétorique signifie la

46

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> « Mais la parole de votre Majesté est, elle, assurément princière ; elle jaillit comme d'une fontaine, elle coule et se ramifie selon l'ordre de la nature, pleine d'aisance et de bonheurs d'expression, n'imitant aucune autre et inimitable par qui que ce soit. Chez un roi, cela semble déjà beaucoup si, grâce à des abrégés, extraits des esprits et des travaux des autres, il peut saisir quelques ornements superficiels et quelques apparences de savoir. Ou encore s'il encourage et favorise le savoir et les hommes instruits. Mais boire aux fontaines mêmes du savoir, plus encore porter en soi-même une telle fontaine, pour un roi, et un roi né, voilà qui est presque un miracle. Et ce d'autant plus qu'ils se rencontre en votre Majesté une rare conjonction d'une culture divine et sacrée avec une culture profane et humain », Bacon, *Du progrès et de la promotion des savoirs divin et humain*, *op.cit.*, p. 4-6.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Bacon mentionne et rend hommage au *Basilokon doron* (1599 et 1603), recueil de conseils écrit par Jacques Ier à son fils Henri: « l'excellent livre que Votre Majesté a consacré au devoir d'un roi (...) à mon sens un des textes les plus salutaires que j'ai jamais lu (...) Un livre qui n'entête pas de parfums et d'ornements, comme ceux qui cherchent à plaire au lecteur plus que n'en souffre la nature », *Du progrès*, *op. cit.*, p. 215.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Du progrès, op. cit., p. 32 et 33. Sur l'équivocité, voir Du Progrès, p. 173.

critique de l'affectation ou des métaphores, c'est-à-dire l'usage d'une rhétorique qui manque de sobriété et obscurcit l'expression au lieu de la rendre accessible. En réalité, la critique de la rhétorique ne signifie pas de renoncer à l'importance de l'art de parler, et les réformateurs du langage, notamment ceux qui comme Thomas Sprat, poursuivront l'œuvre de Bacon, ne renoncent pas pour autant à une prise en compte de l'éloquence, même s'il s'agit d'une forme dépouillée et d'un éloge de la transparence, plus conforme à l'idéal de la science et éloignée de la rhétorique précieuse<sup>12</sup>.

# Parole, écriture, real character

L'essentiel de la réflexion de Bacon et son aspect le plus novateur ne portent pas sur la question de la parole politique, puisque d'une certaine manière on peut affirmer que la conception de la parole politique du souverain reste classique à bien des égards, et l'art de parler, en particulier pour le souverain, consiste à savoir s'adresser à ses sujets de manière claire, tout en étant capable de préserver un certain secret<sup>13</sup>, c'est-à-dire en étant capable de maîtriser la frontière du dicible et de l'indicible, de ce qui doit être divulgué ou caché. Notons que l'exigence de clarté concerne aussi la loi, qui ne doit pas être ambiguë ni obscure<sup>14</sup>. De ce point de vue, les considérations sur la parole politique (l'éloquence du souverain) et la clarté

-

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Il ne s'agit d'ailleurs pas d'opposer la poésie et la science, mais plutôt de diffuser à travers l'ensemble des productions littéraires ou artistiques le nouvel idéal de la science : pensons ainsi à l'Ode de Abraham Cowley, *Of Wit*, faisant l'éloge de la clarté et critiquant le trait d'esprit conçu comme simple alliance de mots.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Sur la différence entre méthode d'exposition énigmatique et méthode ouverte : « L'intention de cette distinction est d'écarter le vulgaire aux capacités médiocres, de ne pas le mettre dans le secret des différents savoirs et de réserver ces derniers à des disciples sélectionnés ou à des esprits d'une telle acuité qu'ils puissent percer le voile ». Du progrès, op.cit., p. 186.

percer le voile », *Du progrès*, *op.cit.*, p. 186.

14 Voir la section 10 du traité *De la justice universelle*, 1622 : « De l'ambiguïté et de l'obscurité dans la rédaction des lois », trad. Vauzelles, L'Harmattan, 2006, p. 50-55 : « De l'expression obscure et équivoque des lois. L'obscurité dans l'expression des lois vient, ou de ce qu'elles sont trop verbeuses, trop bavardes, ou au contraire de leurs excessive brièveté, ou enfin de ce que le préambule de la loi est en contradiction avec le corps même de cette loi. Il est temps de parler de cette obscurité des lois qui résulte de leur mauvaise expression. Le bavardage et la prolixité qui sont passés en usage dans l'expression des lois ne nous plaisent guère. Et loin que ce style diffus atteigne le but auquel il vise, au contraire il lui tourne le dos : car en prenant peine à spécifier et à exprimer chaque cas particulier en termes propres et convenables, on se flatte en vain de donner ainsi aux lois plus de certitude ; on ne fait au contraire par cela même qu'enfanter une infinité de disputes de mots ; et, grâce à ce fracas de mots, une interprétation conforme à l'esprit de la loi, le meilleur et le plus sain de tous les guides, n'en marche que plus difficilement. Il ne faut pas pour cela tomber dans une brièveté trop concise ou affectée. pour donner aux lois un certain air de majesté et un ton plus impératif, surtout de notre temps, de peur qu'elles ne ressemblent à la règle des architectes de Lesbos. Ce qu'il faut affecter, c'est seulement le style moyen, en choisissant des expressions générales bien déterminées, lesquelles, sans spécifier minutieusement tous les cas qu'elles comprennent, ne laissent pas d'exclure visiblement tous ceux qu'elles ne comprennent pas. Dans les lois ordinaires et politiques, pour l'intelligence desquelles on n'a point recours à un jurisconsulte, et où on ne s'en rapporter qu'à son propre sens, tout doit être expliqué plus en détail et proportionné à l'intelligence du vulgaire ; tout en ce genre doit pour ainsi dire être montré du doigt ».

de la loi expriment les exigences générales de la philosophie baconienne, mais elles ne correspondent pas à son aspect novateur, à la fois du point de vue de sa conception et de sa réception ou héritage. L'aspect le plus novateur de la théorie baconienne du langage est certainement lié à la notion de « caractère réel » (real character), telle qu'on la trouve exposée notamment dans *Du progrès et de la promotion des savoirs*, lorsqu'il est question de l'art de la transmission, c'est-à-dire de la connaissance rationnelle qui « concerne le fait d'exprimer ou de transférer notre savoir aux autres »<sup>15</sup>. La notion de « caractère réel », « c'est-à-dire qui n'exprime pas des lettres ou des mots entiers, mais des choses ou des notions », se trouve comme on sait au cœur du projet de Wilkins dans l'essai de 1668, *An Essay towards a Real Character and a Philosophical Language*. C'est dans ce passage que Bacon définit les mots « comme des pièces de monnaie ayant cours ». L'une des difficultés liées au langage est que les mots sont les signes de conceptions la faut également prêter attention à la distinction que fait Bacon à propos des moyens de transmission :

Le moyen de transmission est ou la parole ou l'écriture. Aristote a dit à juste titre que « les mots sont les images des pensées, et les lettres les images des mots ». Cependant, il n'est pas nécessaire que les pensées soient exprimées par ce médium que sont les mots, car tout ce qui est susceptible de différences suffisantes, qui soient perceptibles par les sens, est par nature apte à exprimer des pensées. C'est pourquoi, dans les relations des peuples barbares entre eux, quand nul ne comprend la langue de l'autre, ou dans la conduite des sourds-muets, nous observons que les intentions des gens sont exprimées par des gestes, sans beaucoup d'exactitude sans doute, mais d'une manière qui atteint son but. 17

Pour comprendre le rapport entre l'alternative initiale (« la parole ou l'écriture ») et la suite du propos, il faut se reporter au célèbre passage du traité *De l'interprétation* cité par Bacon. Le chapitre porte sur le rapport entre paroles, pensées et choses : Aristote fait une distinction, inapparente dans la formule telle qu'elle est citée par Bacon, entre « les sons émis par la voix » et « les mots écrits » : « Les sons émis par la voix sont les symboles des états de l'âme, et les mots écrits les symboles des mots émis par la voix » la langage

<sup>15</sup> Du progrès, op. cit., p. 179 ; De Augmentis Scientarum, VI, ch. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ou des idées, selon la formule de la logique de Port-Royal et Locke, qui sera amenée à exprimer ou résumer la théorie classique de la communication.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Bacon, Du progrès, op. cit., p. 180.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> « Il faut d'abord établir la nature du nom et celle du verbe : ensuite celle de la négation et de l'affirmation, de la proposition et du discours. Les sons émis par la voix sont les symboles des états de l'âme, et les mots écrits les symboles des mots émis par la voix. Et de même que l'écriture n'est pas la même chez tous les hommes, les mots parlés ne sont pas non plus les mêmes, bien que les états de l'âme dont ces expressions sont les signes

écrit n'a pas nécessairement une position secondaire, et il ne suppose pas nécessairement la médiation du langage parlé. Les caractères écrits ont même un avantage évident sur les mots, car il dénotent les choses et les concepts, alors que le langage parlé vient de la prononciation des caractères<sup>19</sup>. Pour Aristote, les pensées sont les images des choses, les mots (paroles) sont les images des pensées ou états de l'âme, et les mots écrits sont les symboles des mots prononcés par la voix (paroles), mais selon Bacon c'est cet éloignement du mot par rapport à la chose qui est à l'origine des difficultés de compréhension entre les hommes et entre les peuples, le caractère réel présentant au contraire l'avantage de pouvoir être compris quelle que soit la langue. C'est également le langage écrit qui sert de base à la langue universelle telle que l'énonce Wilkins, et qui pourrait constituer un remède contre Babel :

A number of notions whose languages are altogether different, but who agree in the use of such characters (which are more widely received among them) communicate each other in writing; to such an extent indeed that any book written in characters of this kind can be read off by each notion in their own language (...) « if there were such an Universel Characters to express Things and Notions, as might be legible to all People and countries, so that Men of several Nations might with the same ease both write and read it.<sup>20</sup>

Wilkins donne l'exemple des chiffres romains et arabes, des symboles astronomiques ou chimiques, et donne leurs différentes traductions dans les différentes langues (par exemple pour le taureau : toro, Stier, Bull, etc.). Bacon établit ensuite deux types de signes ou deux manières de noter les pensées, la première a une similitude avec la notion, la seconde ne vaut que par convention<sup>21</sup>. Il évoque, pour la première catégorie, les gestes et les hiéroglyphes<sup>22</sup>, les gestes étant eux-mêmes définis comme des « hiéroglyphes éphémères » :

Quant aux gestes, ils sont comme les hiéroglyphes éphémères : ils sont aux hiéroglyphes ce que les mots prononcés sont aux mots écrits, car ils ne durent pas, mais, comme les

immédiats soient identiques chez tous, comme sont identiques aussi les choses dont ces états sont les images », Aristote, De l'interprétation, 1. 16 a., trad. J. Tricot, Paris, Vrin, p. 88.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Voir sur ce point l'analyse de Jaap Maat, *Philosophical languages in Seventeenth Century*, Kluwer Academic Publishers, 2004, p. 16.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Wilkins, Essay towards a real Character and a philosophical language, 1668, cité par Jaap Maat, op. cit., p. 20.

Dans le De Augmentis : la première manière se fonde sur l'analogie, la seconde sur l'arbitraire.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Voir Thomas C. Singer, «Hieroglyphs, Real Characters, and the Idea of Natural Language in English Seventeenth- Century Thought », Journal of the History of Ideas, Vol. 50, No. 1 (Jan.-Mar., 1989), p. 49-70 (en particulier « Sir Francis Bacon : Hieroglyphs and the Problem of Language », p. 52-55).

hiéroglyphes, ils ont une parenté avec les choses signifiées. Ainsi, quand Périandre fut consulté sur la façon dont une tyrannie fraîchement usurpée pouvait se maintenir, il pria le messager de regarder et de transmettre ce qu'il l'avait vu faire ; il s'en alla dans son jardin, et décapita les fleurs les plus hautes, signifiant par là que le bon moyen était d'émonder la noblesse et les Grands, et de les rabaisser.<sup>23</sup>

Comment interpréter cette importance et à certains égards cette supériorité du signe écrit sur la parole ? Et surtout, comment donner une interprétation générale des conceptions de Bacon sur les rapports entre langage et politique? Aussi bien l'analyse de la parole politique et de l'éloquence que les considérations sur le caractère réel formulent des exigences de clarté pour le langage, mais il y a un certain décalage entre l'aspect novateur de la langue universelle tel que la notion de caractère réel peut permettre de l'entrevoir et les considérations sur les critères de l'éloquence. On peut reconnaître de ce point de vue que la philosophie du langage de Bacon est essentiellement une critique du langage et ce qu'il entend par réforme du langage consiste à formuler des remèdes contre le piège des mots. Quant au projet de langue universelle, il ne s'agit pas à proprement parler d'un langage, au sens d'une langue qui pourrait être parlée par des locuteurs (il ne s'agit d'ailleurs pas de mots). Si l'on peut concevoir qu'un tel système, qui prend pour exemples des langues existantes, comme celle des Chinois, faciliterait la communication entre les hommes, on voit mal comment elle pourrait les aider à constituer une identité commune. Il semble que Bacon ait davantage en vue la possibilité de faciliter la communication et les échanges intellectuels et économiques que la constitution d'une communauté par la langue.

En d'autres termes, il pourrait bien y avoir une sorte de pessimisme quant aux vertus politiques de la langue chez Bacon, alors que c'est cet aspect qui constitue à la fois le point de départ et l'élément le plus novateur de la philosophie de Hobbes, pour qui, c'est ce que nous allons maintenant nous attacher à montrer, l'analyse du langage constitue l'essentiel de la science politique, à la fois dans sa phase critique et dans sa phase théorique et constructive. Il y a chez Hobbes une interrogation constante, méthodique et cohérente, sur la puissance du langage.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Du progrès, op. cit., p. 180. Rousseau prend le même exemple, emprunté aux *Histoires* d'Hérodote, dans l'*Essai sur l'origine des langues* pour évoquer le pouvoir du geste et son caractère direct ou *pictural*.

# Hobbes: la parole, la plus noble invention

Leibniz est probablement un lecteur ou commentateur peu scrupuleux de Hobbes lorsqu'il s'en sert comme d'un repoussoir, au début du livre 3 des *Nouveaux Essais*, pour établir une connivence avec Locke et partager avec l'auteur de l'*Essai* l'idée selon laquelle le langage est un lien civil. Hobbes ne dit pas autre chose dans le *Léviathan*, lorsqu'il affirme :

L'invention la plus noble et la plus profitable de toutes, ce fut celle de la parole », dont l'importance et l'utilité surpasse celle de l'imprimerie et de l'écriture, « invention grâce à laquelle les hommes enregistrent leurs pensées, les rappellent quand elles sont passées et aussi se les déclarent l'un à l'autre, pour leur utilité naturelle et pour communiquer entre eux, et sans laquelle il n'y aurait pas eu parmi les hommes plus de République, de société, de contrat et de paix que parmi les lions, les ours et les loups.<sup>24</sup>

Hobbes place donc la parole au-dessus de l'écriture, et il affirme le caractère second de l'écriture par rapport à la parole, puisque l'écriture « procède de l'observation attentive des divers mouvement de la langue, du palais, des lèvres et des autres organes de la parole », elle constitue ainsi un rappel des mouvements de la parole ou liés à la parole<sup>25</sup>. On pourrait considérer que les noms de nombre sont des signes qui, comme les caractère réels de Bacon, peuvent être lus dans différentes langues, mais la fonction mnémonique essentielle de la marque pour Hobbes suppose qu'elle soit la marque d'une conception et qu'elle fixe une trace dans l'esprit, car sans cette marque, l'esprit est incapable non seulement de fixer la mémoire, mais de concevoir la succession, tel « l'homme qui est de naissance faible d'esprit, et qui n'a jamais pu apprendre par cœur l'ordre des noms de nombre, tel que un, deux, trois, peut remarquer tous les coups de l'horloge, hochant la tête à chacun, ou dire : un, un, un : mais il ne pourrait jamais savoir quelle est l'heure qui sonne »<sup>26</sup>. De ce point de vue, le signe a un rôle comparable à celui que lui attribuera Condillac, c'est-à-dire un rôle dans la genèse des facultés, ou si l'on veut dans le développement et l'organisation ou la connexion des idées. Ainsi, sans ces marques que sont les mots, les pensées restent « caducae et fluxae » selon

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Léviathan, Paris, Sirey, 1971, p. 27.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> « L'invention de l'*imprimerie*, quoiqu'ingénieuse, n'est pas grand'chose en comparaison de celle de l'*écriture*. Mais on ne sait pas qui inventa le premier usage de l'écriture. On dit que celui qui l'introduisit en Grèce fut *Cadmus*, fils d'*Agénor*, le roi de Phénicie. C'était une invention très utile à la perpétuation du souvenir du temps passé et au rapprochement des hommes dispersés en des régions si nombreuses et si éloignées ; difficile, au demeurant, car elle procède de l'observation attentive des divers mouvements de la langue, du palais, des lèvres et des autres organes de la parole, observation grâce à laquelle on a pu instituer un nombre égal de différences dans les caractères, afin de rappeler ces mouvements », *ibid*.

l'expression du *De corpore*<sup>27</sup> : l'esprit reste d'une certaine manière inchoatif et balbutiant, et le discours mental suit les aléas du désir et des circonstances.

Afin de se former une idée plus précise et plus systématique de la manière dont Hobbes s'intéresse au langage, il convient de rapprocher les analyses du chapitre 4 du *Léviathan* et la définition que Hobbes donne de la parole au chapitre XXXVI, « De la parole de Dieu ; des prophètes » :

Quand on parle de la *parole de Dieu*, ou d'un *homme*, parole ne désigne pas une de ces parties du discours que les grammairiens appellent nom ou verbe, ni aucun mot isolé, privé de cette liaison avec d'autres paroles qui le rendraient signifiants, mais un discours ou un propos complet par lequel celui qui parle *affirme*, *nie*, *ordonne*, *promet*, *menace*, *souhaite* ou *interroge*. En ce sens parole ne rend pas *vocabulum*, mais *sermo* (en grec, *logos*), c'est-à-dire discours, propos, énoncé.<sup>28</sup>

Ce que Hobbes entend par parole ou discours renvoie donc à la fois à un ensemble lié dans ses parties, et à un acte — à ce qu'il conviendrait d'appeler ici un acte de langage. Le discours est essentiellement ce par quoi celui qui parle fait quelque chose, grâce au langage, ou avec ce langage. En ce sens on peut dire que Hobbes s'intéresse au langage du point de vue de sa puissance ou de son pouvoir d'agir, et non pas seulement d'un point de vue rhétorique, puisqu'il n'est pas question de persuasion. Il ne s'agit de ce que l'on peut obtenir grâce au langage comme dans le cas de la persuasion, du conseil ou de l'exhortation, mais bien de ce que l'on fait quand on parle. Nous ne développerons pas ici la question pourtant passionnante du performatif chez Hobbes, ou plus exactement de l'analyse de la théorie du langage chez Hobbes grâce à la notion de performatif<sup>29</sup>, ni la question d'une pragmatique

\_

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Hobbes, *De Corpore*, I, ch. 2, « De vocabulis », Paris, Vrin, 1999, p. 19.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Léviathan, op. cit., p. 443.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> J. G. A. Pocock, «Verbalizing a Political Act: Toward a Politics of Speech », *Political Theory*, Vol. 1, No. 1 (Feb., 1973), p. 27-45; M. Bertman, «Hobbes and performatives », *Critica. Revista Hispano-Americana de Filosofia*, Mexico, 1978, vol. 10, n°30; W. P. Grundy, «No Letters: Hobbes and 20th-Century Philosophy of Language », *Philosophy of the Social Sciences*, déc. 2008, vol. 38., n°4, p. 486-512, Terence Ball, «Hobbes' Linguistic Turn », *Polity*, vol. 17, n°4, 1985, p. 739-70; Donald W. Hanson, «Thomas Hobbes on *Discourse* in Politics », *Polity*, vol. 24, n°2, 1991, p. 199-226; Katarzyna Doliwa, «Thomas Hobbes as a precursor of J. L. Austin's Theory of performatives, *Studies in logic, grammar and rhetoric*, 19 (32), 2009, p. 81-88; Gershon Weiler, «Hobbes and Performatives », *Philosophy*, vol. 45, n°173, juil. 1970, p. 210-220; Geraint Parry, «Performative Utterances and Obligation in Hobbes », *The Philosophical Quarterly*, vol. 17, n° 68, juil. 1967, p. 246-252; W. von Leyden, «Parry on Performatives and Obligation in Hobbes », *The Philosophical Quarterly*, vol. 23, n° 92 (juil. 1973), p. 258-259; voir également Philip Pettit, *Made with words*. *Hobbes on Language, minds and politics*, Princeton-Oxford, 2008.

linguistique chez Hobbes<sup>30</sup>; nous nous intéresserons simplement à la distinction que fait Hobbes entre conseil et commandement pour tenter de comprendre le lien entre analyse du langage et science politique.

#### Conseil et commandement

Le conseil joue bien sûr un rôle important dans la pratique politique, il est une aide à la décision, une partie de l'art de gouverner et il est lié à l'art de bien agir, de bien conduire le gouvernement. En abordant la question du conseil au chapitre 25 du *Léviathan*, Hobbes examine donc une notion centrale de la théorie politique classique. L'objet principal du chapitre est la distinction développée par Hobbes tout au long du chapitre entre conseil et commandement. Cette distinction correspond à une critique de la notion de conseil, et à une redéfinition même de la nature du pouvoir politique comme commandement. Ainsi, dans l'examen de la nature du conseil, il est question de la nature même du pouvoir politique, de ce qui le fonde et le définit. Hobbes commence par définir la nature du conseil, en associant analyse juridico-politique et analyse linguistique. L'analyse linguistique est ici la véritable méthode de la science politique, puisque les hommes (l'homme qui conseille ou l'homme qui commande) y sont définis par leur langage et par leur style.

Pour Hobbes, il y a une confusion entre conseil et commandement, qui vient du style impératif, puisque dans un cas comme dans l'autre, l'acte de langage s'énonce sous la forme « fais ceci » (ou « ne fais pas ceci »). Or, derrière la similitude des énoncés, Hobbes fait apparaître une grande différence entre conseil et commandement : « en commandant on a en vue son propre avantage, et en conseillant, l'avantage d'autrui. Et de là vient cette autre différence, qu'on peut être obligé de faire ce qu'on vous a conseillé de faire (ainsi quand on s'est engagé par convention à obéir) ; mais qu'on ne peut être obligé d'agir conformément aux conseils reçus, parce qu'on supporte soi-même les inconvénients de ne pas les suivre ». La distinction entre conseil et commandement tient donc à la fois de l'intérêt (respectivement de celui qui reçoit et de celui qui donne) et de la volonté, qui dans le cas du commandement est la seule raison. On pourrait dire également que le commandement n'a pas besoin d'interprétation, car il ne se fonde pas sur une raison, mais sur l'arbitraire de la volonté, et

-

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Y.-C. Zarka, *La décision métaphysique de Hobbes*, Paris, Vrin, 1987; « Aspects sémantiques, syntaxiques et pragmatiques de la théorie du langage chez Hobbes », in *Thomas Hobbes*. *De la métaphysique à la politique*, Martin Bertman et Michel Malherbe (dir.), Paris, Vrin, 1989, p. 33-46.

qu'il est en outre parfaitement lisible. En revanche, le conseil doit être interprété, car il se fonde sur une raison, c'est son propre intérêt que celui qui reçoit le conseil doit pouvoir lire. Il doit évaluer si le conseil est ou non sincère, judicieux, légitime. En ce sens, il relève d'un art de la prudence et de l'interprétation.

L'analyse des rapports que fait ici Hobbes entre langage et politique est tout à fait remarquable, dans la mesure où il dépasse le cadre du pouvoir conféré par le langage ou du pouvoir de la parole, pour montrer que tout acte de langage renvoie à un type d'opération ayant un sens et des effets politiques. Ainsi on peut rapprocher l'analyse de Hobbes à propos de l'impératif du conseil et du commandement, qui doivent être distingués, d'après le locuteur, le destinataire et les circonstances (« qui parle, à qui s'adressent ces paroles, et quelle en est l'occasion ») de l'analyse de la distinction entre « Je veux que ceci t'appartienne demain » et « Je te le donnerai demain », au chapitre XIV (« Des deux premières lois naturelles, et des contrats »), par laquelle Hobbes distingue ce qui transmet un droit et ce qui n'en transmet pas<sup>31</sup>.

Le langage est donc l'objet et la méthode de la science politique, qui se présente comme une sorte de dictionnaire éclairant ou clarifiant le sens des mots, et redéfinissant également les conditions de leur usage, mais il est aussi présenté comme la cause ou la source des actions. Il s'agit non seulement de comprendre le sens des mots, mais de comprendre ce qui est accompli par la parole (par le don, la promesse ou le serment, le contrat). Ici, dans l'analyse du commandement, il s'agit de comprendre que la loi est un certain type d'énoncé, elle est une parole, la parole de celui qui droit commande aux autres, et le chapitre XXV, qui est assez bref, a cependant une place tout à fait importante, puisqu'il précède le long chapitre sur les lois civiles, chapitre qui se terminera d'ailleurs par une reprise de la question de l'impératif, l'impératif étant le mode même de la loi, or le mode dans lequel s'énonce la loi : « Loi s'exprime par jubeo, injungo (je commande, j'enjoins), par opposition à la charte : dedi, concessi, j'ai donné, j'ai concédé »<sup>32</sup>.

Cependant l'importance accordée au langage ne doit pas nous faire croire que c'est simplement par la parole que s'accomplit l'ordre et que s'obtient l'obéissance. Si la loi peut être interprétée comme telle, ce n'est pas seulement grâce ou en vertu de sa forme impérative, mais du fait d'être prononcé par celui qui est autorisé à le faire<sup>33</sup>.

 <sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Léviathan, op. cit., p. 134.
 <sup>32</sup> Léviathan, op. cit., p. 311.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> On retrouve ici en un sens la discussion des thèses d'Austin par Bourdieu dans Ce que parler veut dire, Paris, Fayard, 1982.

Il est manifeste que la loi en général n'est pas un conseil, mais un commandement, qu'elle n'est pas, d'autre part, un commandement adressé par n'importe qui à n'importe qui, mais le fait seulement de celui dont le commandement s'adresse à un homme préalablement obligé à lui obéir. Et il n'y a rien de plus dans l'expression de la loi civile, sinon la mention de la personne qui ordonne, qui est la *persona civitatis*, la personne de la République.<sup>34</sup>

La forme de l'énoncé ou le caractère linguistique de cet énoncé qu'est la loi a bien sûr une importance capitale, car c'est par elle que la volonté du souverain est signifié, et les signes doivent être adéquats pour que les sujets sachent comment obéir à la loi, mais ce n'est pas de l'impératif que procède l'autorité.

La définition du terme de commandement éclaire la nature du pouvoir et sert à formuler la définition de la loi dans le chapitre suivant (chapitre 26). Mais il indique aussi la forme ou la manière d'après laquelle le souverain doit gouverner. Gouverner, c'est commander et ordonner. Le chapitre ne porte donc pas en réalité sur le conseil, mais bien sur le commandement, qui seul crée l'obligation et l'obéissance : tout ce qui est dit à propos du conseil est formulé de manière négative : on ne saurait être obligé d'agir conformément aux conseils recus<sup>35</sup>.

De la distinction des termes aux considérations sur l'art du conseil

Après un paragraphe qui insiste sur la responsabilité du souverain dans la prise de décision (et donc sur l'impossibilité de se retourner contre ses conseillers s'il s'avère que le conseil avait été mauvais), Hobbes propose des considérations sur l'exhortation, qu'il définit comme « un conseil accompagné, chez celui qui le donne, de signes attestant un vif désir de le voir suivi. Ou, pour dire la chose plus brièvement : un conseil proposé avec insistance et vivacité » 36. On a donc par ce biais une sorte de présentation des mauvaises formes de conseil (ayant l'instrument de l'art oratoire, et ayant recours aux métaphores), qui correspondent à un pouvoir exercé par le langage, au lieu que le langage ne doit être que le signe du pouvoir ; et de ce point de vue le commandement ou la loi ne relève pas de la rhétorique. L'exhortation apparaît comme une perversion du conseil, ayant pour fin le bien de celui qui le donne, et encourage à la manipulation. Sont ensuite évoqués par Hobbes les conseillers « corrompus et

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> *Léviathan*, ch. 26, *op. cit.*, p. 282. <sup>35</sup> *Léviathan*, *op. cit.*, p. 271.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Ibid.

soudoyés par leur propre intérêt ». Cependant les exhortations peuvent être « légitimes, nécessaires et louables » lorsqu'elles sont données par celui qui est en droit d'ordonner. Il s'agit alors de commandement. En d'autres termes, l'exhortation peut être la forme que prendra le commandement, pour encourage et adoucir. On a ici une première occurrence de l'intérêt de la forme du conseil pour le souverain, mais qui ne change rien à la nature du pouvoir et à la manière de l'exercer, puisqu'il s'agit en réalité de commandement. En réalité, il faut attendre le paragraphe consacré à la différence entre conseillers efficaces et conseillers inefficaces pour voir apparaître une véritable analyse du rôle des conseillers<sup>37</sup>. L'idée qui en ressort est le lien entre conseil et expérience ou prudence. Le conseiller est un homme d'expérience ou une mémoire : « Et s'agissant de la personne de la République, ses conseillers lui tiennent lieu de mémoire ou de discours mental ». La difficulté est qu'à la différence de l'homme naturel, le souverain ne reçoit pas son expérience des objets naturels de la sensation. Il ne s'agit pas d'une expérience en première personne, et il risque d'être trompés par des conseillers déloyaux. Hobbes imagine ainsi une rationalisation du conseil grâce à une convergence des intérêts entre celui qui donne et celui qui reçoit le conseil. La suite du chapitre est plus classique, et porte sur les qualités du bon conseiller.

Après avoir critiqué les assemblées nombreuses, Hobbes évoque la nécessité pour le conseiller d'être entendu en secret et « dans des délibérations qui doivent être tenues secrètes (ce dont il est de nombreux cas dans les affaires publiques », il est dangereux d'avoir de nombreux conseillers, surtout s'ils sont constitués en assemblées »<sup>38</sup>. Il y a ainsi un contraste entre le caractère public et transparent de la loi et de l'autorité, et le caractère secret de l'exercice de la souveraineté. Une équipe restreinte de conseillers compétents est préférable aux assemblées. Ce savoir politique est le pendant de la science politique. Enfin, il faut selon Hobbes diminuer le pouvoir des conseillers en évitant qu'un corps de conseillers ne puisse constituer une personne publique<sup>39</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> *Léviathan, op. cit.*, p. 275.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Léviathan, op. cit., p. 279.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Cf. *Léviathan*, chapitre 23, *op. cit.* p. 259-260 : « Des ministres publics du pouvoir souverain » : « Ni un conseiller, ni un conseil d'Etat n'est une personne publique », « mais un corps de conseillers n'est jamais dépourvu de quelque autre autorité (…) ainsi dans une monarchie, ils représentent le souverain lorsqu'il s'agit de signifier ses ordres aux ministres publics ».

## Conclusion

Le langage a pour Hobbes une importance déterminante aussi bien pour la formation de l'esprit que pour la constitution ou l'institution de la communauté politique. On peut ainsi repérer les vertus constructives du langage et sa capacité à produire un ordre dans l'esprit comme dans la communauté, grâce à un usage public des signes, et à une reconnaissance de l'autorité de la parole du souverain. Il faut de ce point de vue accorder une place toute particulière à la parole, non pas tant comme parole prononcée, que comme parole qui manifeste une unité, une intention ou un sens, et qui en tant que tel peut accomplir quelque chose. Le langage n'est donc pas seulement un système de signes, une forme d'alphabet permettant la communication, mais il renvoie à l'unité d'un discours dans lequel ou par lequel s'institue la communauté du corps politique : il y a donc bien une construction de la réalité – politique – par le langage.

Il faut certes prendre en compte la question de la faiblesse des mots, thème qui apparaît à différentes reprises et de manière très claire sous la plume de Hobbes, en particulier dans le Léviathan<sup>40</sup>. Mais il s'agit de la faiblesse des mots (words) plutôt que de la faiblesse de la parole (speech), si l'on considère que la parole du souverain tient sa force du fait d'être une parole autorisée ou une personne autorisée. La parole ne suffit pas à créer ou à garantir l'obligation – il n'y a pas de magie des mots –, mais c'est par la parole, et sous la forme d'un certain énoncé, à l'impératif, que l'ordre et le commandement s'expriment. Il y a donc une expression linguistique de l'ordre, même si les conditions de félicité de l'énoncé dépendent du pouvoir de celui qui parle. Qu'est-ce qui détermine ces conditions de félicité? Celui qui parle ne tient pas son pouvoir de sa parole, puisqu'il y a été préalablement autorisé, mais en même temps, la personne n'est autre que cette parole prononcée ou une capacité à tenir son rôle comme sur la scène. D'où la personne du souverain tient-elle donc l'effectivité de son pouvoir ? Faut-il considérer que la loi est reconnue comme telle parce qu'elle émane d'une personne souveraine, ou bien y a-t-il une souveraineté de la parole ? L'identification que tend à construire Hobbes entre la volonté souveraine et la loi nous conduit à privilégier la seconde hypothèse.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> « For nothing is more easily broken than a man's word » (*Leviathan*, ch. XIV, *The English Works of Thomas Hobbes*, ed. Molesworth, London, John Bohn, vol. 3, p. 119); « The force of words being, as I have formerly noted, too weak to hold men to the performance of their covenants » (ch. XIV, *op. cit.*, p. 128); « And covenants, without the sword, are but words and of no strength to secure a man at all » (ch. XVII, *op. cit.*, p. 154).